



FICHE 8 : LES INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

On sait que l'environnement, notre écosystème global, est impacté par les activités humaines alors même que celui-ci nous rend des services pour vivre. Pour remédier à cette situation, tenter de réduire notre impact, il faut mesurer l'impact des activités humaines sur l'environnement. Ces mesures permettent d'aider les pays en termes de décisions politiques, en faveur de la transition écologique, de la réduction de notre dépendance aux énergies fossiles et d'évolution vers des activités plus durables. Ces indicateurs permettent également d'informer le grand public.

Le bilan carbone

Il mesure l'émission de carbone, c'est-à-dire d'émission de CO₂ par pays. Souvent cet indicateur est mis en parallèle des PIB par pays, donnant souvent des résultats très comparables : plus un pays a un PIB élevé, plus il est émetteur de CO₂.

Mais ce classement ne prend pas en compte les émissions de carbone des entreprises délocalisées à l'étranger.

L'empreinte carbone

L'empreinte carbone permet de calculer les émissions de CO₂ d'un pays, y compris les émissions issues des produits manufacturés importés. Par exemple : la France est sensiblement moins émettrice de CO₂ ces dernières années. Mais son empreinte carbone augmente. Cela est dû notamment à une augmentation des produits manufacturés importés par la France et consommés en France, parce que les entreprises industrielles françaises se sont en partie délocalisées dans des pays étrangers, au profit d'une activité tertiaire moins émettrice de CO₂.

L'indice de performance climatique

L'indice de performance climatique mesure les efforts réalisés par les pays en faveur de leur transition écologique, et notamment en faveur de la part des énergies renouvelables.

Les premiers pays sont : la Suède, le Danemark, le Royaume Uni et le Maroc.

L'indice de performance environnementale

L'indice de performance environnementale mesure la qualité de l'air et de l'eau localement, donc de l'environnement local. Les premiers pays « performants » sur cet indicateur sont le Danemark, le Luxembourg, la Suisse. Mais cet indicateur ne prend pas en compte les activités polluantes liées à la production industrielle des biens de consommation importés et utilisés localement par ses habitants.

Par exemple : un véhicule électrique est peu émetteur de CO₂, donc permet de préserver l'environnement local, là où il est utilisé. Cependant, les minerais des batteries proviennent de pays où l'extraction de la matière est extrêmement polluante (dans cet exemple, l'Australie, le Chili et la Chine).



L'empreinte écologique

L'empreinte écologique mesure la surface nécessaire à la subsistance d'un individu selon son mode de vie : il s'agit du calcul des surfaces nécessaires aux produits de sa consommation à la fois en termes de production, mais aussi de régénération. Les habitants ayant une empreinte écologique la plus élevée sont les habitants du Qatar, du Luxembourg et des USA. Les habitants affichant une empreinte écologique la moins élevée : les érythréens et les haïtiens.

En multipliant ce chiffre par le nombre d'habitant d'un pays, on obtient l'empreinte écologique du pays. Les pays aux empreintes écologiques les plus fortes sont : la Chine, les USA, l'Inde, la Russie.

Mesure de la biocapacité de la Terre pour identifier le « jour du dépassement »

Si on multiplie la surface calculée pour une empreinte écologique individuelle au nombre d'habitants de la planète, on obtient l'empreinte écologique mondiale. Comparée à la capacité naturelle théorique ou « biocapacité » de la Terre, c'est-à-dire la capacité à se régénérer et donc à absorber les prélèvements et rejets provoqués par les activités humaines, on obtient le jour du dépassement. En 2022, ce dépassement de la biocapacité de la planète a été atteint le 28 juillet. Au-delà, les ressources de la planète s'épuisent irrémédiablement : son équilibre global est lourdement menacé.

Indice Planète vivante : un indice biodiversité

L'indice Planète vivante promu par l'ONU, fait partie de mesures spécifiques à la biodiversité. Il mesure les effectifs d'espèces vertébrés dans le monde, pour vérifier les tendances de croissance ou décroissance de ces populations par rapport aux années 1970 (année de référence). L'indice Planète vivante permet de déceler des changements et d'alerter sur l'état écologique d'un milieu dans lequel vivent ces espèces.

Pour la France, voir « La biodiversité en France : 100 chiffres expliqués sur les espèces » sur la page suivante :

<http://edd.ac-besancon.fr/la-biodiversite-en-france-2021-100-chiffres-expliques-sur-les-especes/#:~:text=L'Inventaire%20National%20du%20Patrimoine,100%20chiffres%20sur%20les%20esp%C3%A8ces>.

Et l'observatoire de la biodiversité en France : <https://www.eaufrance.fr/observatoire-national-de-la-biodiversite-onb>

D'autres indicateurs complémentaires

Il existe une multitude d'indicateurs pour le climat, des mesures de l'air (ozone, pollution par les particules fines ou autres polluants) ou de l'eau (PCB, élévation de la température, etc.), des études de suivi de la biodiversité (par exemple les indices d'abondance ou de la biomasse de certaines espèces de référence à des milieux, les mesures de progression des EEE, etc.), etc. Les mesures qualitatives et quantitatives permettent de suivre l'évolution globale de notre impact environnemental.

Et enfin, si on optait pour la sobriété ?

Les constats sur le changement climatique, la croissance de la production de déchets, l'épuisement des ressources, l'effondrement de la biodiversité, etc. amènent à un seul et unique constat : le monde doit changer pour réduire les émissions de carbone, de déchets, de polluants. La sobriété est donc la première des solutions à envisager à titre individuel, ce qui n'est pas facile ! Renoncer à un niveau élevé de consommation peut être vu comme un facteur de diminution de richesse, mais il en va de notre planète et de l'avenir de l'humanité. Calculer son propre bilan carbone ou son empreinte écologique peut aider à comprendre comment adopter un comportement plus sobre en énergie et donc plus durable.

Vidéo ARTE à voir sur le sujet : <https://www.arte.tv/fr/videos/103960-030-A/le-dessous-des-cartes/>

